

# Table des matières

<b>Avant-propos</b> .....	vii
<b>Note lexicale</b> .....	xi
<b>Première partie</b>	
<b>HÉRITAGE DE LA COLONISATION</b> .....	1
1.1: Reconnaissance du titre des Amérindiens .....	4
1.1.1: Doctrine de la découverte (XV <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup> siècles) .....	5
1.1.2: Premières guerres (XVII <sup>e</sup> siècle) .....	9
1.1.3: Reconnaissance du titre indien (XVII <sup>e</sup> siècle) .....	12
1.2: Obligation de fiduciaire de la Couronne .....	18
1.2.1: Cessions de terres indiennes (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles) ....	19
1.2.2: Prolongement de la politique britannique sur les cessions (1759-1763) .....	25
1.2.3: Passage du statut d'alliés à celui de pupilles de la Couronne (1815-1860) .....	33
1.2.4: Gouvernements responsables des affaires indiennes (1860 et 1867) .....	42
1.3: Indianité et assimilation .....	45
1.3.1: Identité amérindienne (1850-1985) .....	45
1.3.2: Politique d'émancipation des Amérindiens (1857-1985) .....	50
1.3.3: Éducation des jeunes amérindiens (XIX <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> siècles) .....	60

**Seconde partie**

<b>SOURCES DES DROITS DES PREMIÈRES NATIONS . . . . .</b>	<b>67</b>
2.1: Principes généraux . . . . .	67
2.1.1: Sources formelles et sources matérielles . . . . .	67
2.1.2: Honneur de la Couronne . . . . .	70
2.2: Titre ancestral (indien ou aborigène) . . . . .	72
2.2.1: Définition du titre ancestral . . . . .	75
2.2.2: Preuve d'un titre ancestral . . . . .	77
2.2.2.1: Occupation continue . . . . .	78
2.2.2.2: Occupation suffisante . . . . .	78
2.2.2.3: Occupation exclusive . . . . .	79
– Utilisation avec permission du propriétaire . . . . .	80
– Titre conjoint . . . . .	83
– Présence d'un groupe dominant . . . . .	84
2.3: Autres droits ancestraux . . . . .	86
2.3.1: Définition du droit ancestral . . . . .	86
2.3.2: Qualification d'un droit ancestral . . . . .	87
2.3.3: Portée d'un droit ancestral . . . . .	89
2.3.4: Preuve d'un droit ancestral . . . . .	92
2.3.4.1: Importance de la coutume, pratique ou tradition . . . . .	92
– Objet de la coutume, pratique ou tradition . . . . .	93
– Fréquence de la coutume, pratique ou tradition . . . . .	94
– Caractère distinctif de la coutume, pratique ou tradition . . . . .	95
2.3.4.2: Origine purement amérindienne du droit ancestral . . . . .	96
2.3.5: Évolution du droit ancestral . . . . .	97
2.3.5.1: Limites quantitatives . . . . .	98
2.3.5.2: Limites qualitatives . . . . .	100
2.3.6: Activités raisonnablement accessoires au droit ancestral . . . . .	101
2.4: Droits issus de traités . . . . .	102
2.4.1: Définition du traité indien . . . . .	105

2.4.2: Interprétation d'un traité indien . . . . .	106
2.4.2.1: Interprétation d'un traité historique . . . . .	107
2.4.2.2: Interprétation d'un traité moderne . . . . .	109
2.4.3: Preuve d'un traité indien . . . . .	111
2.4.3.1: Raisons pour lesquelles la Couronne s'est engagée . . . . .	112
2.4.3.2: Raisons pour lesquelles les Amérindiens se sont engagés . . . . .	114
2.4.3.3: Établissement de relations stables et durables . . . . .	116
2.4.3.4: Capacité des parties . . . . .	117
– Capacité des représentants de la Couronne . . . . .	118
– Capacité des représentants amérindiens . . . . .	119
2.4.4: Évolution des droits issus de traités . . . . .	123
2.4.5: Activités raisonnablement accessoires . . . . .	123
2.4.6: Pouvoir régénérateur du traité . . . . .	124
2.5: Droits concédés à titre gratuit . . . . .	125
2.5.1: Dons (présents) cimentant une alliance . . . . .	125
2.5.2: Premières réserves du Canada . . . . .	128
2.5.2.1: Missions françaises . . . . .	128
2.5.2.2: Réserves anglaises . . . . .	135
2.5.3: Autres droits concédés à titre gratuit . . . . .	138
2.6: Droits des nations amérindiennes à l'autonomie gouvernementale . . . . .	144
2.6.1: Titulaires des droits à l'autonomie gouvernementale . .	146
2.6.2: Droits à l'autonomie gouvernementale . . . . .	148
 <b>Troisième partie</b>	
<b>ARTICLE 35 DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982 . .</b>	<b>155</b>
3.1: Négociations constitutionnelles portant sur les droits des Amérindiens et des Métis . . . . .	155
3.1.1: Refus initial de considérer les droits des Amérindiens et des Métis . . . . .	156
3.1.2: Reconnaissance fédérale et insatisfaction des Amérindiens et des Métis . . . . .	157
3.1.3: Entente entre le fédéral et les provinces sur l'article 35 . . . . .	158

3.2: Objectifs de l'article 35 de la <i>Loi constitutionnelle de 1982</i> .....	161
3.2.1: Nature réparatrice de l'article 35 .....	161
3.2.2: Droits protégés par l'article 35 .....	162
3.2.3: Protection contre les atteintes des gouvernements ....	163
3.3: Justification lors d'une atteinte éventuelle ou certaine à un droit protégé .....	165
3.3.1: Obligation de consulter et d'accommoder en présence de droits éventuels .....	166
3.3.1.1: Naissance de l'obligation de consulter .....	167
3.3.1.2: Étendue de l'obligation de consulter .....	167
3.3.1.3: Accommodements consécutifs à la consultation .....	169
3.3.2: Processus de justification en présence de droits établis .....	172
3.3.2.1: Atteinte à première vue ou <i>prima facie</i> .....	173
3.3.2.2: Poursuite d'un objectif législatif ou réglementaire régulier .....	174
3.3.2.3: Respect de l'obligation de fiduciaire de la Couronne .....	176
3.3.2.4: Réparation à la suite d'une atteinte injustifiée .....	179
<b>Quatrième partie</b>	
<b>COMPÉTENCE SUR LES AFFAIRES INDIENNES</b> .....	181
4.1: Négociations portant sur les traités indiens .....	182
4.2: Création d'une réserve indienne .....	183
4.3: Personnes visées par le chef de compétence fédérale sur les Indiens .....	187
4.4: Application des lois provinciales aux Amérindiens .....	194
4.4.1: Lois provinciales d'application générale .....	194
4.4.2: Portée limitée de la doctrine d'exclusivité des compétences .....	196
4.4.3: Réception des lois provinciales d'application générale dans le droit fédéral .....	198

**Cinquième partie**

<b>LOI SUR LES INDIENS DE 1985</b> .....	201
5.1: Statut légal d'Indien .....	202
5.1.1: Respect des droits acquis .....	203
5.1.2: Membres de bandes nouvellement constituées .....	203
5.1.3: Personnes ayant perdu leur statut avant 1985 .....	204
5.1.4: Enfants nés de parents indiens après le 17 avril 1985 ..	206
5.2: Appartenance à une bande indienne .....	207
5.2.1: Indiens sans traité et sans bande reconnue .....	208
5.2.2: Règlement d'une bande portant sur ses effectifs .....	209
5.2.3: Effectifs d'une bande en l'absence d'un règlement adopté par elle .....	210
5.3: Possession et cession d'une terre de réserve .....	211
5.3.1: Certificat de possession .....	211
5.3.2: Droit du conjoint et des enfants de résider sur la réserve .....	212
5.3.3: Construction et cession d'une maison privée sur la réserve .....	212
5.3.4: Droit d'usage ou droit coutumier .....	214
5.3.5: Location d'un bien-fonds dans la réserve .....	215
5.3.6: Cession à titre absolu d'une terre dans une réserve ...	216
5.4: Conseil de bande .....	218
5.4.1: Composition du conseil de bande (élections des chefs et des conseillers) .....	220
5.4.2: Pouvoirs du conseil de bande .....	221

**Sixième partie**

<b>DROITS DES PEUPLES MÉTIS</b> .....	225
6.1: Appartenance à une communauté historique de Métis .....	228
6.2: Qualité de membre d'une communauté historique de Métis .....	230
6.2.1: Auto-identification .....	231
6.2.2: Liens ancestraux .....	232
6.2.3: Acceptation par la communauté .....	233

6.3: Droits ancestraux des peuples métis .....	233
6.3.1: Définition des droits ancestraux .....	234
6.3.2: Période de référence servant à la définition des droits ancestraux .....	234
<b>Abréviations</b> .....	237
<b>Législation</b> .....	239
<b>Autres documents légaux</b> .....	243
<b>Jurisprudence</b> .....	245
<b>Bibliographie</b> .....	257
<b>Index analytique</b> .....	273